



RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00037
Numéro SIREN : 817 902 562
Nom ou dénomination : 1972 SPORTS ACADEMY

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001455

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **MACON**



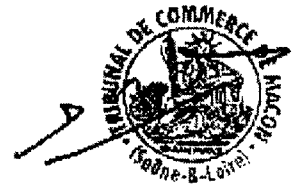
231477

Dénomination : 1972 SPORTS ACADEMY
Adresse : avenue du Stade Jean Laville 71130 Gueugnon -
FRANCE-

n° de gestion : 2016B00037
n° d'identification : 817 902 562

n° de dépôt : A2016/001455
Date du dépôt : 05/07/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
01/02/2016



231477

1 . . . 2

Dépôt au Greffe le :

- 5 JUIL. 2016

**Tribunal de COMMERCE
de MÂCON**

1972 SPORTS ACADEMY

S.A.S au capital de 25.000 €

Siège social : Avenue du stade

Stade Jean Laville

71130 GUEUGNON

R.C.S : MACON B 817 902 562

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 01.02.2016

Le premier février deux mille seize, à 9 heures, au siège social,

Les associés de la société « **1972 SPORTS ACADEMY** » se sont réunis sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par les associés présents.

Monsieur Jean-Charles BERTON préside l'assemblée.

Et Madame Virginie BERTON est désignée comme secrétaire.

Les membres du bureau certifient la feuille de présence qui, ainsi régularisée, constate :

Que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.

L'assemblée étant régulièrement convoquée et constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Il dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Président ci-après intégralement retranscrit :

RAPPORT DU PRESIDENT

Madame, Messieurs,

Nous sommes réunis à l'effet de proposer la nomination de commissaires aux comptes.

Nous proposons de nommer :

Commissaire Aux Comptes titulaire : le Cabinet BERGER BONNEFOND JONNARD ET ASSOCIES – B.B.J, demeurant L'Agora, 3 bis place Jean Baptiste Per, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le n° B 419 601 943.

Commissaire Aux Comptes suppléant : La société « HLB AUDIT », représentée par Monsieur Hervé LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, 7 rue Louis Charbonnel, 43120 MONISTROL SUR LOIRE, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le n° B 440 414 480.

Pour une durée de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2022.

Le projet des résolutions qui vous sont soumises correspondent aux propositions ci-dessus dont nous espérons qu'elles recueilleront votre approbation.

LE PRESIDENT

Monsieur Jean-Charles BERTON

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les droits des associés ont été intégralement respectés, donne acte au Président de la régularité de la convocation et de la tenue de la présente réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale désigne :

Commissaire Aux Comptes titulaire : le Cabinet BERGER BONNEFOND JONNARD ET ASSOCIES – B.B.J, demeurant L'Agora, 3 bis place Jean Baptiste Per, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le n° B 419 601 943.

Commissaire Aux Comptes suppléant : La société « HLB AUDIT », représentée par Monsieur Hervé LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, 7 rue Louis Charbonnel, 43120 MONISTROL SUR LOIRE, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le n° B 440 414 480.

Pour une durée de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour réaliser les formalités consécutives à la nomination des Commissaires Aux Comptes.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par le Président et la secrétaire de séance.

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Charles BERTON

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Virginie BERTON